

## APPENDICE 15

### RESUME EXECUTIF : VOILIER INDOPACIFIQUE (2024)



**Tableau 1.** État du stock de voilier indopacifique (*Istiophorus platypterus*) de l'océan Indien.

Zone <sup>1</sup>	Indicateurs		Détermination de l'état du stock 2022 <sup>3</sup>
Océan Indien	Captures 2023 <sup>2</sup> (t)	32 154	<b>54%</b>
	Captures moyennes 2019-2023 (t)	32 386	
	PME (1 000 t) (IC 80%)	25,9 (20,8 – 34,2)	
	F <sub>PME</sub> (IC 80%)	0,19 (0,15 - 0,24)	
	B <sub>PME</sub> (1 000 t) (IC 80%)	138 (108–186)	
	F <sub>2019</sub> /F <sub>PME</sub> (IC 80%)	0,98 (0,65 – 1,42)	
	B <sub>2019</sub> /B <sub>PME</sub> (IC 80%)	1,17 (0,94 – 1,42)	
	B <sub>2019</sub> /B <sub>0</sub> (IC 80%)	0,58 (0,47 – 0,71)	

<sup>1</sup> Les limites de l'évaluation de stock de l'océan Indien sont définies par la zone de compétence de la CTOI.

<sup>2</sup> Proportion des prises estimées ou partiellement estimées de 2023 par le Secrétariat de la CTOI : 31,5%

<sup>3</sup> 2019 est la dernière année pour laquelle des données sont disponibles pour l'évaluation.

Code couleur	Stock surexploité (B <sub>année</sub> /B <sub>PME</sub> < 1)	Stock non surexploité (B <sub>année</sub> /B <sub>PME</sub> ≥ 1)
Stock faisant l'objet de surpêche (F <sub>année</sub> /F <sub>PME</sub> > 1)	7%	39%
Stock ne faisant pas l'objet de surpêche (F <sub>année</sub> /F <sub>PME</sub> ≤ 1)	0%	54%
Pas évalué/Incertain/Inconnu		

Les pourcentages sont calculés en tant que proportion des dernières valeurs du modèle s'inscrivant dans chaque quadrant, en tenant compte des pondérations du modèle.

#### STOCK DE L'OCEAN INDIEN – AVIS DE GESTION

**État du stock.** Aucune nouvelle évaluation du stock de voilier indopacifique n'a été réalisée en 2024, l'état du stock est donc déterminé sur la base de l'évaluation du stock de 2022 fondée sur JABBA (en utilisant les données jusqu'en 2019). Les méthodes limitées en données (C-MSY et SFA) appliquées au voilier indopacifique en 2019 dépendent uniquement des données de captures qui sont très incertaines pour cette espèce et ont donné lieu à un état du stock déterminé comme étant incertain. Pour combler le manque d'indices d'abondance pour cette espèce, cette évaluation a intégré les données de fréquences de tailles afin d'estimer le ratio potentiel de reproduction (SPR) annuel. Les estimations annuelles normalisées du SPR ont été supposées être proportionnelles à la biomasse et incorporées comme indice d'abondance relative dans le modèle JABBA (en supposant qu'il n'y ait pas de tendances dans le recrutement annuel à long terme). Il s'agit d'une technique novatrice appliquée pour combler le manque

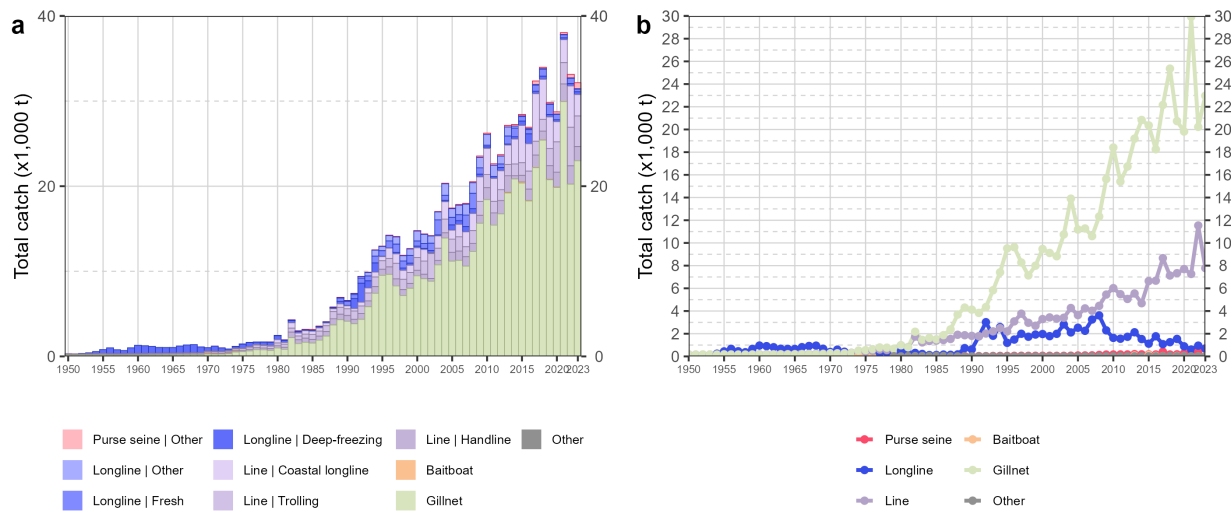
de données sur l'abondance du SFA. Les résultats indiquent qu'il y a eu une réduction de 41% du SPR depuis 1970.  $B/B_{PME}$  a décliné de façon régulière à partir du début des années 1980, tandis que  $F/F_{PME}$  a progressivement augmenté à partir de 1980, atteignant un maximum en 2018 à 1,1. L'estimation la plus récente (2019) de  $B/B_{PME}$  était de 1,17, tandis que celle de  $F/F_{PME}$  était de 0,98. Au vu des preuves disponibles en 2022, l'état du stock de voilier indopacifique est considéré comme ***n'étant pas surexploité et ne faisant pas l'objet de surpêche*** (Tableau 1; Fig. 3).

**Perspectives.** Les captures ont dépassé la PME estimée depuis 2013 et les captures actuelles (une moyenne de 32 386 t ces 5 dernières années, 2019-2023) sont nettement supérieures à l'estimation actuelle de la PME de 25 905 t. L'augmentation des captures et de l'effort de pêche des pêcheries côtières de filet maillant et de palangre ces dernières années suscite de vives préoccupations pour le stock de l'océan Indien, mais on ne dispose pas d'informations suffisantes pour évaluer l'effet que cela aura sur cette ressource. Il convient également de noter que les prises de 2020, 2021 et 2022 dépassent la limite de capture prescrite dans la [Résolution 18/05](#) (25 000 t).

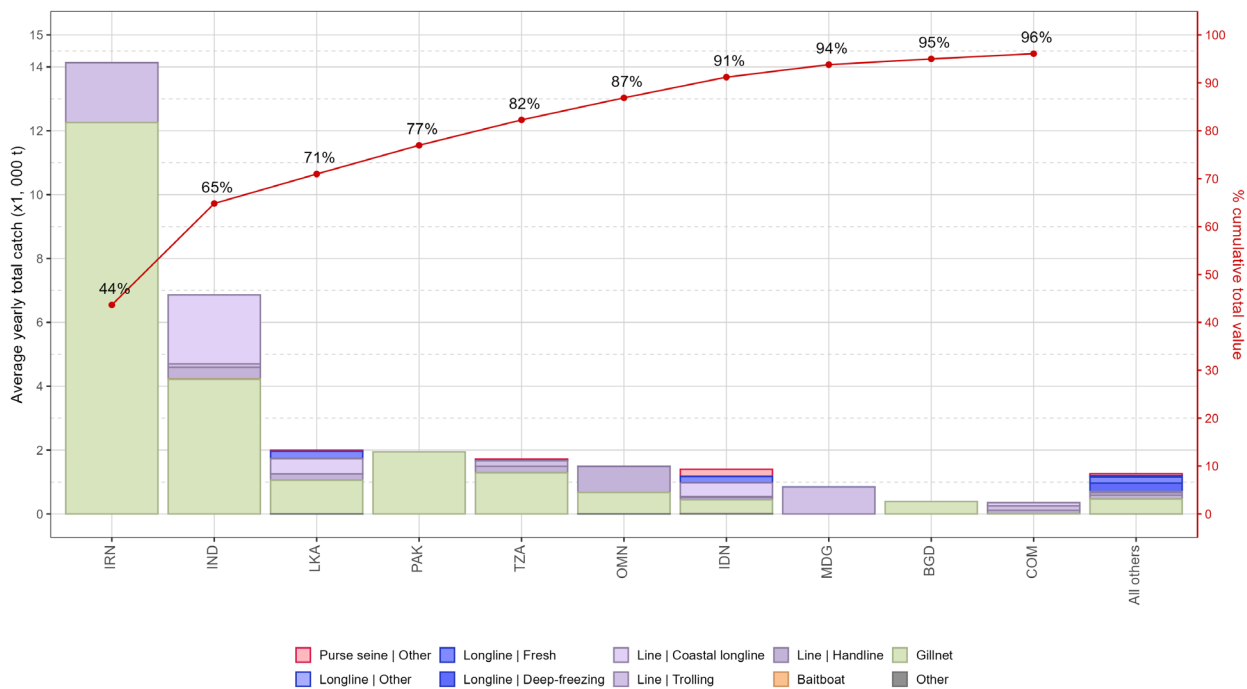
**Avis de gestion.** Les limites de captures stipulées dans la [Résolution 18/05](#) ont été dépassées depuis 2020, ce qui conformément à la Résolution 18/05, nécessite une révision de la Résolution. En outre, ces limites ne se basent pas sur les estimations de l'évaluation du stock la plus récente. Il est donc recommandé que la Commission révise de toute urgence la Résolution 18/05 afin d'inclure des limites qui reflètent l'évaluation du stock et les projections les plus récentes et étudie et, si nécessaire, révise la mise en œuvre et l'efficacité des mesures incluses dans ladite Résolution. Même si le stock se situe dans le quadrant vert de Kobe, il est recommandé que la Commission étudie la mise en œuvre et l'efficacité des mesures incluses dans cette Résolution et envisage l'adoption de mesures de conservation et de gestion supplémentaires. La Commission devrait prévoir des mécanismes permettant de s'assurer que toutes les pêcheries concernées ne dépassent pas les limites de capture. Il est justifié de mettre l'accent sur la recherche visant à élaborer de potentiels indicateurs de PUE pour les pêcheries côtières de filet maillant et de palangre et d'étudier plus avant les approches d'évaluation des stocks pour les pêcheries limitées en données. Compte tenu des données limitées déclarées pour les pêches côtières et de l'importance des pêches sportives pour cette espèce, des efforts doivent être déployés pour combler ces lacunes d'informations.

Les points clés suivants devraient également être notés :

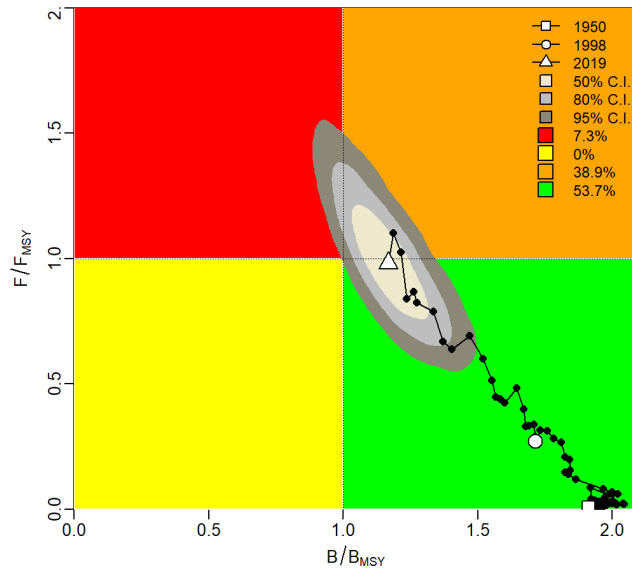
- **Production maximale équilibrée (PME) :** L'estimation pour le stock de l'océan Indien est de 25 905 t.
- **Points de référence provisoires :** Bien que la Commission ait adopté des points de référence pour l'espadon dans la [Résolution 15/10](#) *Sur des niveaux de référence-cibles et -limites et sur un cadre de décision*, de tels points de référence provisoires n'ont pas été définis pour le voilier indopacifique.
- **Principales pêcheries (captures annuelles moyennes 2019-2023) :** Le voilier indopacifique est capturé au filet maillant (70,2%), suivi de la ligne (25,7%) et de la palangre (2,9%). Les captures restantes réalisées avec d'autres engins ont contribué à hauteur de 1,1% aux captures totales ces dernières années (Fig. 1).
- **Principales flottilles (captures annuelles moyennes 2019-2023) :** la plupart des captures de voilier indopacifique sont attribuées aux navires battant le pavillon de la R.I. d'Iran (43,6%), de l'Inde (21,2%) et du Sri Lanka (6,2%). Les 33 autres flottilles capturant le voilier indopacifique ont contribué à hauteur de 28,9% aux captures totales ces dernières années (Fig. 2).



**Fig. 1.** Séries temporelles annuelles (a) des captures nominales cumulées (en tonnes, t) par pêcherie et (b) des captures nominales individuelles (en tonnes, t) par groupe de pêcheries, pour le voilier indopacifique au cours de la période 1950-2023. Palangre | autre : palangres ciblant l’espardon et les requins ; Autre: tous les autres engins de pêche.



**Fig. 2.** Captures annuelles moyennes (en tonnes, t) de voilier indopacifique, par flottille et pêcherie, entre 2019 et 2023, indiquant les captures cumulées par flottille. Palangre | autre : palangres ciblant l’espardon et les requins ; Autre: tous les autres engins de pêche.



**Fig. 3.** Voilier indopacifique : Diagramme de Kobe montrant les trajectoires estimées (1950-2019) de  $B/B_{PME}$  et  $F/F_{PME}$ . Les différentes zones ombrées grises indiquent les intervalles de crédibilité de 50%, 80% et 95% pour la dernière année de l'évaluation. La probabilité que les points de la dernière année se situent dans chaque quadrant est indiquée dans la légende de la figure.